

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 8 juin 2021, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Monsieur Jonathan Lord
Madame Karine Malenfant
Madame Martine Riou
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Monsieur Denis Bastille
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues 24 heures avant la rencontre, une personne assiste, sans droit de parole, à celle-ci, soit : Edith Samson

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2021-06-0062 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Valérie Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Parole du public
5. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2021
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Poste vacant au conseil d'administration

10. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2021-2022 – Modification
11. Calendrier des séances du conseil d'administration pour 2021-2022
12. Budget du centre de services scolaire 2021-20220 (pour ajournement)
13. Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire (pour ajournement)
14. Signature d'un protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Modeste relatif aux aires de jeux (pour ajournement)
15. Délégation au directeur général pour la signature des documents reliés à la transaction immobilière entre la Ville de Rivière-du-Loup et le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour le terrain de la nouvelle école
16. Renouvellement du portefeuille d'assurances générales du centre de services scolaire (pour ajournement)
17. Révision du cadre règlementaire et adoption des politiques
18. Octroi de contrats de services en entretien ménager pour différents établissements du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (projet RM-2021-401)
19. Octroi d'un contrat de services en entretien ménager pour l'école polyvalente La Pocatière (projet RM-2021-402)
20. Tarification des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation 2021-2022
21. Autres points
22. Questions diverses
23. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette rencontre.

5. CA 2021-06-0063 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Jean-François Lévesque **D'ADOPTER** le procès-verbal du 11 mai 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Madame Geneviève Soucy mentionne que la tarification pour les places disponibles pour le transport scolaire a été ajoutée à la résolution concernant la tarification du transport scolaire du midi puisque cette information était manquante dans la résolution.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Municipalité de Saint-Modeste :

La servitude de Saint-Modeste et le protocole seront signés d'ici le 1^{er} juillet 2021.

Aussi, le centre de services scolaire a reçu l'ajout d'une somme supplémentaire afin de réaliser le projet de Saint-Modeste de la part du ministère de l'Éducation du Québec (voir la lettre).

Stade Premier Tech :

Le rapport concernant la gouvernance pour le Stade Premier Tech sera soumis au comité de gouvernance et d'éthique en vue d'une décision avant le 31 décembre 2021.

Plan d'effectifs :

L'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire, est en cours selon les ajouts annoncés et sera adopté à l'ajournement du 29 juin.

Rentrée scolaire :

Lors de l'ajournement un bilan et prospectives, en vue de la prochaine rentrée scolaire seront présentés.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Voici les différents suivis et travaux effectués par les différents comités du conseil d'administration :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Chaque comité devra faire un compte-rendu des rencontres et le tout devra être signé par le directeur de service responsable et le porte-parole du comité. Comme les comités sont obligatoires et doivent émettre des recommandations au conseil d'administration (LIP), des traces se doivent d'être conservées.
- L'application des normes d'éthique et de déontologie a été adéquate cette année. Un décret ministériel a été déposé en mars dernier et a été regardé par le comité. Il sera adopté sous peu et entrera en vigueur pour la prochaine année.
- Quelques modifications ont été proposées pour le document de délégation de fonctions et pouvoirs, le comité est en accord et ne propose pas d'autre changement.
- Un accompagnement (formation) est envisagé pour les membres du conseil d'administration à l'automne pour :
 - Conflit de rôle;
 - Réexpliquer les rôles et fonctions de chacune des instances, les niveaux de prise de décisions, les instances consultées, etc.;
 - Norme d'éthique et déontologie (nouveau règlement);
- Bilan des règles de fonctionnement :
 - Huis clos à la fin de la rencontre à poursuivre (positif);
 - Calendrier des rencontres : propositions que les rencontres d'hiver soient à distance (décembre, février, peut-être novembre);
 - Il y aura donc une rencontre à Saint-Pascal, une à La Pocatière et les autres à Rivière-du-Loup;
 - Étant donné que la première rencontre se fera en août et que les mesures sanitaires risquent de s'appliquer, cette rencontre sera en virtuelle.
 - Il serait intéressant d'avoir une grille d'analyse des prises de décisions et des questions pertinentes à poser lors de ces points (ex. : poser la bonne question à la bonne place et avoir des questions pertinentes en lien avec le plan stratégique du centre de services scolaire);
 - Poste vacant au conseil d'administration :
 - à combler avant la rencontre d'août;
 - s'assurer d'un processus neutre;

- recommandations des membres du conseil d'administration;
- appel de candidatures à faire;
- établir avec les membres du conseil d'administration des critères d'évaluation avec une grille de pointage;
- établir un profil de compétences recherché;
- le comité pourra procéder à un processus d'entrevue et faire une recommandation au conseil d'administration.

Comité du transport :

- Sujet et objectif de la rencontre :
 - Autofinancement et pérennité du transport du midi;
 - Retour sur les discussions de la rencontre précédente;
 - Recommandation au conseil d'administration.
- Points présentés et discutés :
 - Retour sur la dernière rencontre;
 - Partage des préoccupations des membres;
 - Retour sur les options de tarification;
- Orientations retenues par les membres du comité :
 - Recommandation d'une tarification unique de 550 \$ par enfant;
 - Abolition de la tarification familiale;
 - Circuits abolis en 2020-2021 le demeureront;
 - Si des surplus étaient générés, les montants excédentaires seraient redistribués aux parents utilisateurs du service;
 - Analyse des dépenses et revenus à faire par le comité de vérification à la fin de la prochaine année pour s'assurer de la conformité et, au besoin, redistribution des sommes excédentaires.

9. POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la démission de madame Julie Martin au poste de membre de la communauté – milieu culturel, sportif ou communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le poste devra être comblé pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le mandat restant est de 1 an;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique pour combler le poste vacant pour la durée du mandat restant, soit d'afficher le poste et d'établir le profil recherché;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le poste soit affiché d'ici la fin juin et qu'une analyse des candidatures soit faite afin de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste selon les critères recherchés.

10. CA 2021-06-0064 CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2021-2022 – MODIFICATION

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2021-2022 publié dans la Gazette officielle du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT la révision de la pondération des étapes et du nombre de bulletins pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'année scolaire sera divisée en deux étapes de durée similaire, avec la pondération suivante :

- 40 % pour la première étape (août 2021 à janvier 2022);
- 60 % pour la deuxième étape (février à juin 2022);

CONSIDÉRANT le nombre de communications et de bulletins ainsi que les dates limites de la transmission aux parents seraient les suivants :

- une 1^{re} communication écrite au plus tard le 19 novembre 2021;
- un 1^{er} bulletin transmis au plus tard le 28 janvier 2022;
- une 2^e communication écrite au plus tard le 22 avril 2022;
- un 2^e bulletin transmis au plus tard le 10 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire 2021-2022, adopté par le conseil d'administration le 8 décembre 2020, mentionnait les dates suivantes :

- une 1^{re} communication écrite au plus tard le 15 octobre 2021;
- un 1^{er} bulletin transmis au plus tard le 20 novembre 2021;
- un 2^e bulletin transmis au plus tard le 15 mars 2022;
- un bulletin de fin d'étape transmis au plus tard le 10 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'AU calendrier scolaire 2021-2022, deux journées pédagogiques sont prévues en novembre, soit les 12 et 19;

CONSIDÉRANT la proposition faite par les Services éducatifs jeunes de déplacer la journée pédagogique du 19 novembre 2021 au 28 janvier 2022 soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

QUE soit adopté le calendrier scolaire 2021-2022 modifié de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

11. CA 2021-06-0065 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2021-2022

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des rencontres 2021-2022 déposé;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration tiendra une rencontre dans chaque secteur du centre de services scolaire, c'est-à-dire La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup, et ce, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que le lieu des rencontres sera indiqué sur l'ordre du jour des rencontres;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Guy Dumont :

D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration 2021-2022 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

12. BUDGET DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE 2021-2022

Ce sujet est ajourné au 29 juin 2021.

13. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Ce sujet est ajourné au 29 juin 2021.

14. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE RELATIF AUX AIRES DE JEUX

Ce sujet est ajourné au 29 juin 2021.

15. CA 2021-06-0066 DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS RELIÉS À LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LE TERRAIN DE LA NOUVELLE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adopté, le 19 janvier 2021, une résolution permettant ainsi de démarrer le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Rivière-du-Loup (résolution n° CA 2021-01-0034);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup a identifié un terrain pour la nouvelle école, dans le secteur des Plateaux, et qu'elle a entamé des démarches pour l'acquisition du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville cédera ce terrain gratuitement au Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit devenir propriétaire du terrain de la nouvelle école et qu'un transfert légal de propriété doit être réalisé entre la Ville et le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit déposer au ministère de l'Éducation du Québec une demande officielle d'acquisition d'immeuble pour le terrain de la nouvelle école, identifiée au numéro 714B016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de démarrer les démarches d'acquisition du terrain par le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer tous les documents requis pour l'acquisition du terrain de la nouvelle école de Rivière-du-Loup, au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

16. RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Ce sujet est ajourné au 29 juin 2021.

17. CA 2021-06-0067 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION DES POLITIQUES

CONSIDÉRANT l'abolition des commissions scolaires et leur transformation en centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder aux changements des termes suivants dans les documents, tels que les politiques, les règlements, les procédures et les écrits de gestions :

- « Commission scolaire » pour « Centre de services scolaire »;
- « Conseil des commissaires et comité exécutif » pour « Conseil d'administration »;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge :

D'ADOPTER les propositions suivantes :

- Modifications de concordance apportées aux politiques et procédures suivantes :
 - DG-POL-0201 – Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves;
 - DG-POL-0501 – Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;
 - DG-POL-0701 – Politique sur la sécurité de l'information;
 - DG-POL-0301 – Politique de gestion des cadres;
 - RH-POL-0301 – Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool;
 - RH-POL-0302 – Politique relative à la civilité au travail;
 - TI-POL-0701 – Politique d'utilisation des technologies de l'information et de communication;
 - Politique culturelle – Secteur jeunes;
 - SE-POL-1001 – Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
 - Politique de la supervision pédagogique;
 - Politique linguistique;
- D'abroger les 2 politiques suivantes puisqu'elles ne sont plus conformes :
 - Politique de supervision de la formation dans les centres de formation générale des adultes (1^{er} juillet 1998)
 - Politique sur l'évaluation des apprentissages en formation générale à l'enseignement primaire et secondaire (janvier 1998)

QU'une révision périodique, aux 5 ans, soit réalisée sur l'ensemble du cadre réglementaire et normatif dans l'organisation tel que proposé par le comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité.

18. CA 2021-06-0068 OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES EN ENTRETIEN MÉNAGER POUR DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2021-401)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi de contrats de services pour l'entretien ménager de ses établissements (projet RM-2021-401);

CONSIDÉRANT QUE les plus basses soumissions conformes reçues pour l'école internationale Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup et l'école La Croisée I de Rivière-du-Loup sont supérieures à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour l'école internationale Saint-François-Xavier, et que la plus basse jugée conforme est celle de l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée au montant de 320 500,00 \$ avant taxes (368 494,00 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour l'école La Croisée I, et que la plus basse jugée conforme est celle de l'entreprise Spécialiste du cirage au montant de 265 281,66 \$ avant taxes (305 007,59 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE les contrats sont assortis d'une clause de reconduction pour deux termes identiques d'une année, soient les années 2022-2023 et 2023-2024, au gré du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les contrats prévoient une clause permettant d'y mettre fin au 30 juin 2022 ou à la fin de premier terme de renouvellement;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Lord :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services d'entretien ménager à l'école internationale Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée au montant de 320 500,00 \$ avant taxes (368 494,00 \$ taxes incluses);

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services d'entretien ménager à l'école La Croisée I de Rivière-du-Loup à l'entreprise Spécialiste du cirage au montant de 265 281,66 \$ avant taxes (305 007,59 \$ taxes incluses);

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer ledit contrat pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

19. CA 2021-06-0069 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES EN ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE (PROJET RM-2021-402)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services pour l'entretien ménager de l'école polyvalente La Pocatière (projet RM-2021-402);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, et que la plus basse jugée conforme est celle de l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée au montant de 265 860,00 \$ avant taxes (305 672,54 \$ taxes incluses), pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est assorti d'une clause de reconduction pour un terme identique d'une année, soit l'année 2022-2023, au gré du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit une clause permettant d'y mettre fin au 30 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services d'entretien ménager à l'école polyvalente La Pocatière à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac Ltée au montant de 265 860,00 \$ avant taxes (305 672,54 \$ taxes incluses);

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer ledit contrat pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

20. CA 2021-06-0070 TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque :

QUE la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2021-2022 soit la suivante :

- un taux fixe de 4,40 \$ par déplacement de 5 kilomètres et moins, soit 10 kilomètres et moins pour l'aller et le retour, du point de services, de l'école ou du centre;
- un taux de 0,44 \$ par kilomètre pour les frais de déplacement auquel s'ajoutent 0,05 \$ par kilomètre lorsqu'il y a covoiturage;
- 49 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 22 \$ pour le souper à l'intérieur du territoire;
- 54 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 27 \$ pour le souper à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 30 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu.

Adoptée à l'unanimité.

21. AUTRES POINTS

Il n'y a aucun autre point lors de cette séance.

22. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

23. CA 2021-06-0071 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE (À 20 H 18)

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 29 juin 2021, à 19 h 30, via Teams.

Adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 29 juin 2021, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
 Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
 Monsieur Jean-François Lévesque
 Madame Valérie Beaulieu
 Monsieur Claude Beaulieu
 Monsieur Guy Dumont
 Madame Karine Malenfant
 Monsieur Dominique Viel

Madame Valérie Potvin
 Monsieur Denis Bastille
 Madame Martine Paradis
 Madame Nadine St-Onge
 Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
 Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
 Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Étaient absents :

Monsieur Jonathan Lord
 Madame Martine Riou

Invité :

Monsieur Mathieu Bourassa, directeur adjoint au Service des ressources matérielles et du transport scolaire

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 32)

La réunion est ouverte à 19 h 32 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2021-06-0072 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Karine Malenfant **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Parole du public
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
12. *Sujet retiré*
13. Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire
14. Signature d'un protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Modeste relatif aux aires de jeux
16. Renouvellement du portefeuille d'assurances générales du centre de services scolaire
21. Autres points
22. Questions diverses
23. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette rencontre.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Plan d'engagement vers la réussite :

À l'automne, nous définirons des enjeux stratégiques (3-4) en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite qui viendront définir les priorités de travail.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur. Il explique également les trois types de contrats : architectes, ingénieur civil et ingénieur mécanique et électrique de même que le décret en vigueur pour la rémunération des ingénieurs.

13. CA 2021-06-0073 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2021-2022 du personnel de soutien soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Viel :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2021-2022, conformément au document déposé.

Adoptée à l'unanimité.

14. CA 2021-06-0074 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE RELATIF AUX AIRES DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup procède à des travaux visant un réaménagement de l'école existante ainsi qu'un agrandissement de l'école Saint-Modeste;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'agrandissement de l'école, la superficie de la cour de l'école ne respecte plus les normes du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Modeste de mettre à la disposition de l'école une superficie de terrain exclusive permettant de répondre aux normes du Ministère en matière de superficie pour la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi opportun de fixer les rôles et responsabilités de la municipalité et de l'école quant à l'entretien et à l'utilisation des modules des aires de jeux;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Modeste relatif au partage des aires de jeux de l'École Saint-Modeste et de la Municipalité de Saint-Modeste, pour et nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

16. RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

À la suite de l'ouverture des enveloppes d'appels d'offres et comme le montant du contrat est inférieur à la délégation du conseil d'administration, celui-ci pourra donc être autorisé par le directeur général.

21. AUTRES POINTS

Le conseil d'administration de Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite transmettre une motion de félicitations à l'égard de tout le personnel, de tous les parents et de tous les élèves.

Celle-ci se retrouve à la fin du présent procès-verbal.

22. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

23. CA 2021-06-0075 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 09)

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond

Motion de félicitations à l'égard de tout le personnel, de tous les parents et de tous les élèves.

Maintenant que l'année scolaire 2020-2021 est terminée, et que s'amorce la période de vacances estivales, les membres du conseil d'administration du CSS de Kamouraska–Rivière-du-Loup tiennent à remercier TOUT le personnel de l'organisation pour cet exceptionnel travail de collaboration pour mener à la réussite scolaire de tous les élèves. La dernière année a certes fait vivre des moments difficiles, mais elle a également fait ressortir vos plus belles qualités qui sont, pour nous, source de fierté et de reconnaissance.

Au personnel de l'entretien, aux surveillants merci d'avoir été plus que vigilants et d'avoir veillé à la désinfection quotidienne des espaces communs fréquentés.

Au personnel de soutien merci de contribuer au quotidien à donner un environnement propice pour la réalisation de toutes les activités éducatives de l'école.

Au personnel professionnel merci d'avoir travaillé en collaboration avec tous les acteurs de l'école et d'avoir amené les élèves à relever des défis réalistes et motivants, pour qu'ils développent pleine confiance en eux.

Au personnel enseignant merci d'avoir transmis vos connaissances au quotidien malgré la distance parfois, tout en respectant les forces et les défis des élèves qui vous ont été confiés.

Au personnel cadre, aux directions, au secrétariat général, à la direction générale et à tous les employés du CSS merci d'avoir orchestré de façon exemplaire toutes les demandes, les changements, les exigences liées à la gestion de la pandémie, et ce, tout en devant maintenir la gestion courante des établissements et bien sûr, la planification de l'année à venir.

À tous,

Merci d'avoir mené plus loin et plus haut les élèves, de les avoir guidés et épaulés malgré les défis liés aux apprentissages à distance ou au respect des mesures.

Merci d'avoir réinventé les périodes libres et les activités tout au long de l'année.

Merci d'avoir su repérer les élèves qui, à certains moments, ont eu besoin d'être écoutés et soutenus;

Aux élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et des centres d'éducation pour adultes vous avez su vous adapter de façon exemplaire à « l'école différente ». Vous avez persévéré, vous avez continué de grandir et vous avez démontré une résilience sans précédent. Soyez fiers de vos petites et grandes réalisations, elles vous mèneront encore plus loin.

Bien qu'il soit impossible de prévoir ce que nous réserve la rentrée scolaire 2021-2022, profitez des prochaines semaines pour vous reposer et vous ressourcer.

Nous vous souhaitons un agréable été rempli de douceur.